



PROCES VERBAL
N°40/CNCMP/2015
DU 07/10

L'an deux mille quinze et le mercredi sept octobre à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

Etaient absents :

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

1°-Examen des DAO relatifs respectivement à l'acquisition des équipements médicaux complets au profit de six (06) centres de santé de type A, quatre (04) centres de santé de type B et 40 postes de santé de différentes Wilaya du pays; *réf lettre n°566/CPMP/Ss* reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement desdits DAO, sous la réserve de prévoir dans les tableaux des équipements des colonnes qui indiquent la marque, le modèle et la provenance des équipements proposés par l'attributaire.

2°-Examen du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de laboratoire de certaines structures de santé des wilayas du Hodh Echergui, de l'Assaba, Brakna, Trarza, Dakhlet NDB, TirisZeymour, Inchiri et Nouakchott; *réf lettre n°528/CPMP/Ss* reçue le 05 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec NOSOMACI pour un montant de 140.266.208 UM TTC et un délai de livraison de quatorze (14) semaines sous réserve de constituer une garantie de bonne exécution avant signature du marché.

3°-Examen des projets de marchés relatifs à la construction

[Signatures]

1. d'un dépôt de stockage et de distribution des vaccins et d'un atelier de maintenance à Nouakchott ;
2. de deux (02) dépôts régionaux de stockage et de distribution de vaccins a Kiffa et à Néma; *réf lettre n°517/CPMP/Ss* reçue le 07 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit :

1. avec DAYERA pour un montant de 89.359.786 UM TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois ;
2. avec Ets NASSR TG pour un montant de 68.003.941 UM TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

4°-Examen du projet de marché relatif aux travaux d'apprêtement des travaux de la zone de recasement à Boutlimit ; *réf lettre n°032/CPMP/ISKAN* reçue le 05 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement d'entreprises Contra sa./MABROUC sarl pour un montant de 217.293.488 UM TTC et un délai d'exécution de cinq (05) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la sélection d'un consultant pour la réalisation des études pour l'aménagement de 17.000 ha en irriguées sur le chenal d'Aftout Essahli dans la zone de Keurmacéne au Trarza; *réf lettre n°512/CPMP/Sr* reçue le 22 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques.

6°-Examen de la décision de la CPMP/Sr de rendre infructueux les lots 2 et 4 de l'appel d'offres relatif à la réalisation des travaux de fixation mécanique des dunes à Chinguetti; *réf lettre n°531/CPMP/Sr* reçue le 06 octobre 2015

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Sr de rendre infructueux les lots 2 et 4 dudit appel d'offres.

7°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la sélection d'un consultant pour la mission de contrôle des travaux des barrages d'Elgarha en Assaba, de Morfialy au Guidimakha et de Bargatanni au Hodh El gharbi ; *réf lettre n°511/CPMP/Sr* reçue le 22 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques.

8°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'élaboration d'une étude d'avant-projet détaillé et d'un dossier d'exécution du barrage de Segueli en Adrar; *réf lettre n°529/CPMP/Sr* reçue le 06 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement TRACTEBEL ENGINEERING/AL Khibra sarl/BETAGP pour un montant en TTC de 122.055 euros et 68.621.036,38 UM et un délai d'exécution des prestations de cinq (05) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

9°/-Examen du complément d'informations demandant la non objection sur le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la réhabilitation du réseau de distribution de Tevraghzeina ; *réf lettre n°1038/CPMP/SNDE* reçue le 30 septembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

10°/-Examen de l'avis à manifestation d'intérêt relatif à une étude de définition des ressources en eaux de surface et souterraines (bassins versant, zones humides et continentales, nappes phréatiques, nappes profondes), mise en place d'une base de données et de réseaux de suivis hydrologiques et hydrogéologiques), *réf lettre n°/CPMP/Ssouvreçue* le 01 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avis à manifestation d'intérêt.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

11°/-Examen du plan de passation des marchés publics révisé de l'Imprimerie Nationale pour l'année 2015; *réf lettre n°184/CPMP/SACC* reçue le 01 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

12°/-Examen des projets de marchés par entente directe relatifs à la restauration des minarets des mosquées de Ouadane et de Oualata; *réf lettre n°187/CPMP/SACC* reçue le 07 octobre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit :

1. *travaux de restauration du minaret de la mosquée de Oualata avec l'Ets ECO-PC pour un montant de 5.226.960 UM TTC et un délai d'exécution de deux (02) mois ;*

2. travaux de restauration du minaret de la mosquée de Ouadane avec SPC-RTB pour un montant de 8.000.800 UM TTC et un délai d'exécution de trois (03) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

13°-Examen du projet de marché par entente directe relatif à la construction d'un local devant abriter un scanner dans l'hôpital de Zoueratt; lettre n° 228/CPMP/SI reçue le 06 octobre 2015.

Décision

Les éléments fournis ne justifient cette procédure dérogatoire.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

14°-Examen du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives à la réalisation des travaux de quarante-sept 47 forages de reconnaissance dont vingt 20 seront transformés en forage d'exploitation; lettre n° 361/CPMP/SSBI reçue le 01 octobre 2015.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financière, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine
- Ciré Amadou
- Raifa Mint Kassim
- Maalouma Limam Dahi

